



# utbm

université de technologie  
Belfort-Montbéliard

- VU le code de l'éducation, notamment son article L 952-6-1 ;
- VU le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;
- Vu le procès-verbal de délibération du conseil d'administration en formation restreinte (séance du 07/02/2018) ;

## ARRETE

**ARTICLE 1er.** Le comité de sélection pour l'emploi de maître de conférences n°4046 en 63<sup>e</sup> section est constitué comme suit :

### Membres affectés à l'UTBM :

- Président : M Fei GAO, Professeur des universités
- M Abdesslem DJERDIR, Maître de conférences
- M Arnaud GAILLARD, Maître de conférences
- M David BOUQUAIN, Maître de conférences

### Membres extérieurs :

- Vice-Présidente : Mme Manuela SECHILARIU, Professeur des universités (UTC)
- Mme Delphine RIU, Professeur des universités (Grenoble INP)
- M Christophe FORGEZ, Professeur des universités (UTC)
- Mme Xuefang LIN-SHI, Professeur des universités (INSA Lyon)
- M Sébastien LALLECHERE, Maître de conférences (Université Clermont Auvergne)
- Mme Laëtitia ABEL-TIBERINI, Maître de conférences (Ecole centrale Marseille)

**ARTICLE 2.** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sevenans, le 21 mars 2018

Le directeur,  
par déléation,  
le Directeur Général des Services

Ghislain MONTAVON  
Philippe Zilliox